

Réunion publique Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Élaboration du PLUi du Haut Nivernais-
Val d'Yonne



Déroulement

Sommaire

Rappel – Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Quel est le rôle du PADD ?

Définition de l'armature territoriale

Présentation des orientations stratégiques du territoire

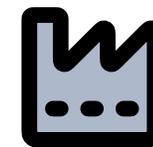
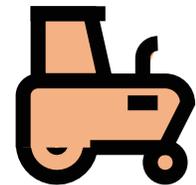
Remarques et/ou questions

Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Quel est son rôle ?

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est un document qui fixe les règles et les orientations pour le développement et l'aménagement du territoire.

Il peut traiter **diverses thématiques** allant de l'environnement aux transports, au logement, à l'économie, à l'agriculture...



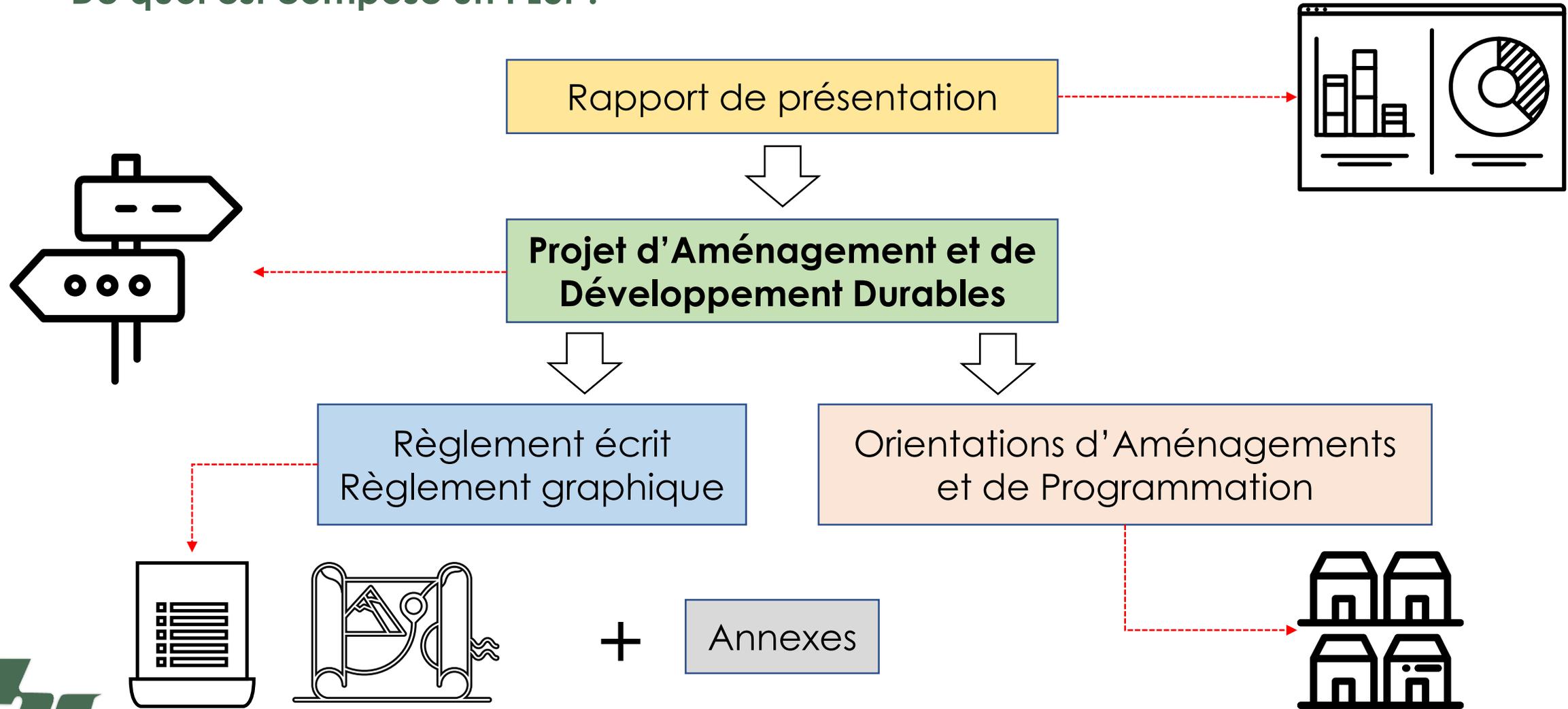
Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Quel est son rôle ?

- **Un cadre stratégique** de développement pour la commune
- **Un cadre opérationnel** qui permet de mettre en œuvre les projets
- **Un outil juridique** pour délivrer les autorisations d'urbanisme
- Un **document négocié** avec les acteurs du territoire (institutionnels, citoyens, ...)

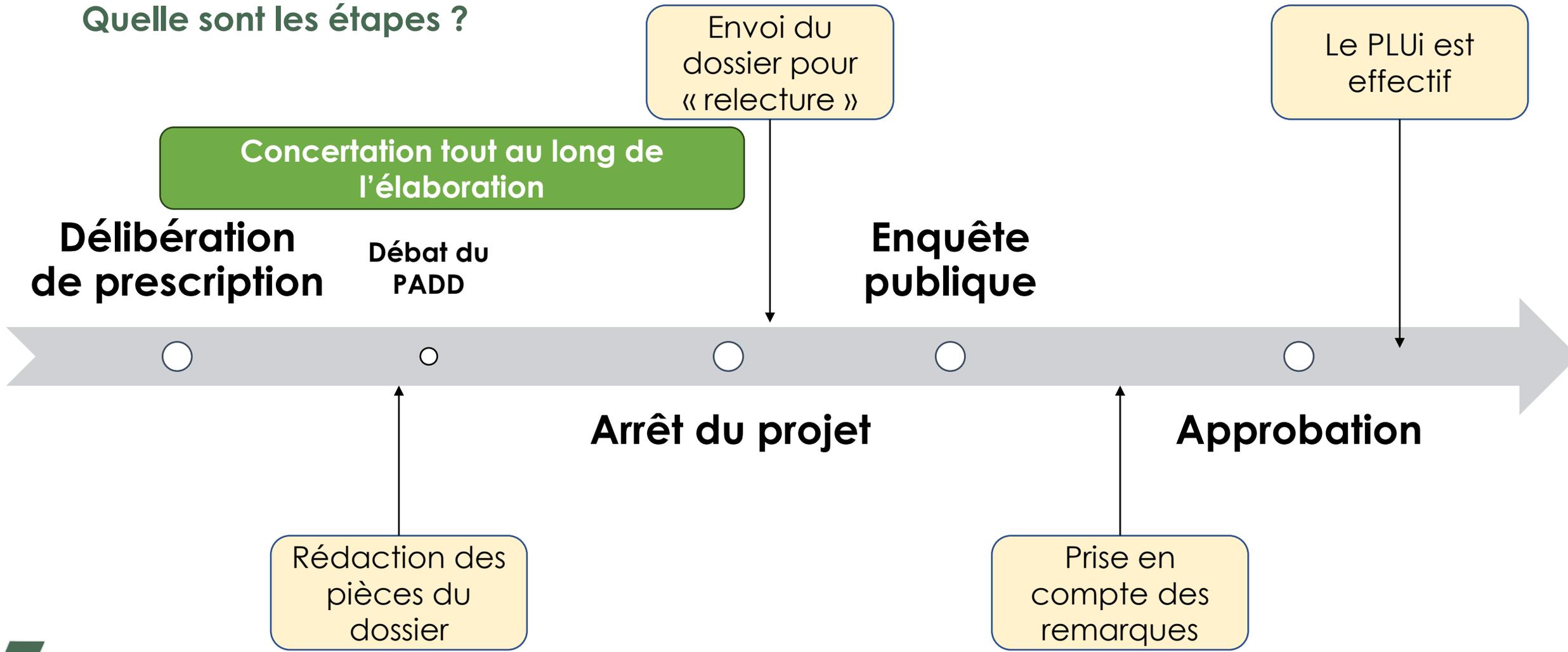
Qu'est-ce qu'un PLUi ?

De quoi est composé un PLUi ?



Qu'est-ce qu'un PLUi ?

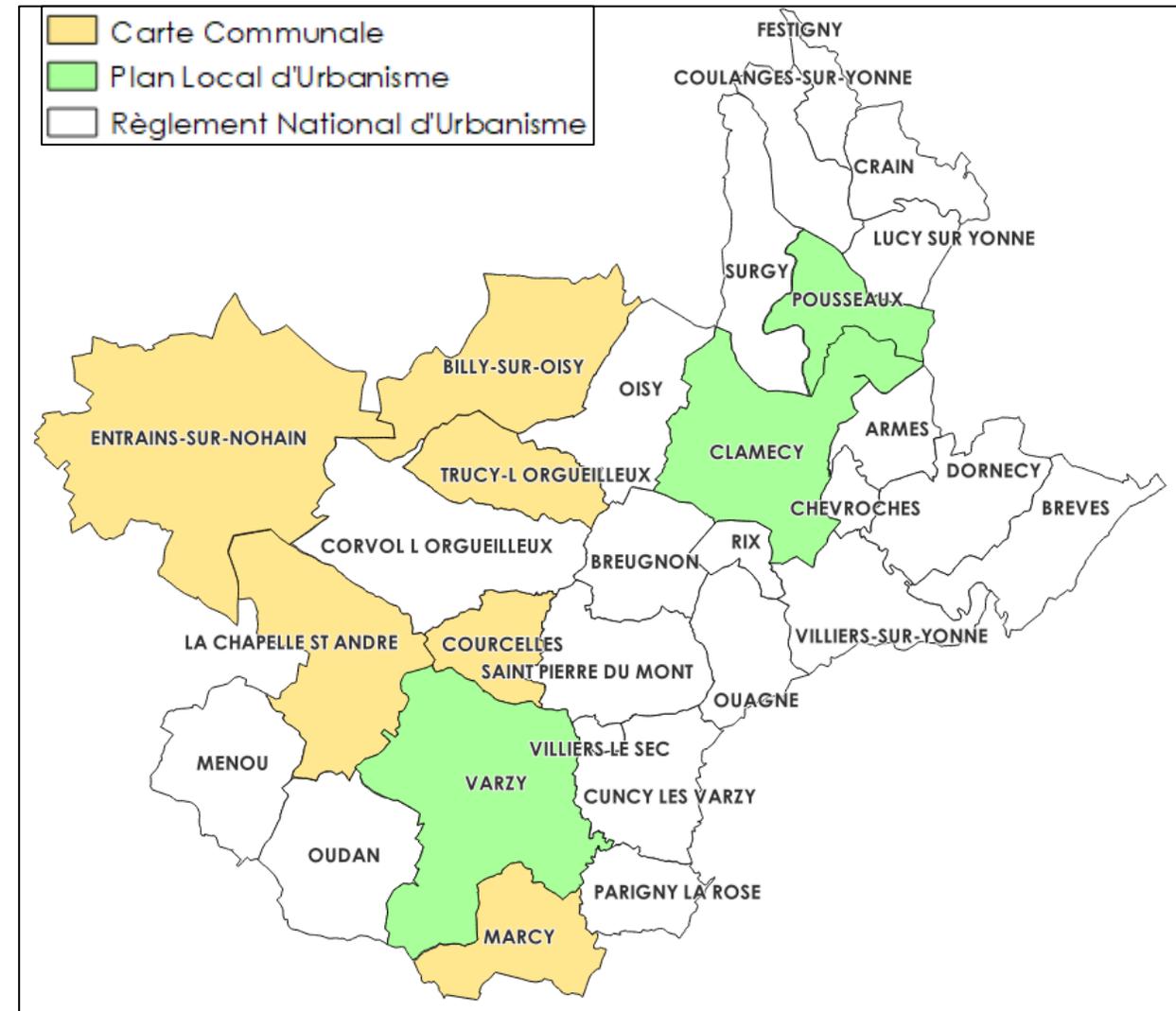
Quelle sont les étapes ?



Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Qu'est-ce que le PLUi changera pour nous ?

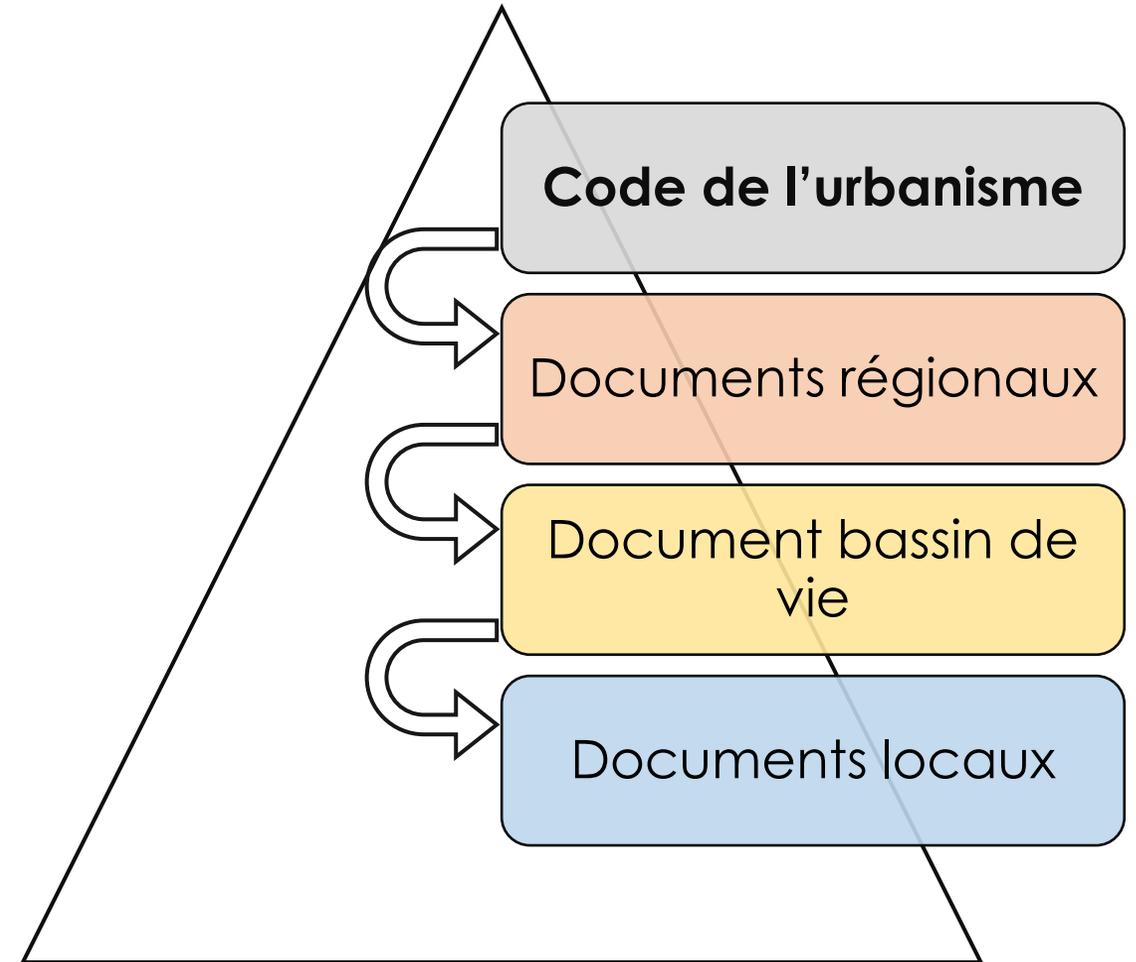
- De la **cohérence** entre les communes du territoire.
- Une **compréhension facilitée** des règles d'urbanisme (notamment par rapport au RNU).
- Une **vision partagée** du territoire.
- Une **meilleure préservation** du patrimoine et des paysages.
- ...



Qu'est ce qu'un PLUi ?

Le PLUi doit-il suivre des règles particulières?

- La réalisation d'un PLUi nécessite de **respecter un nombre important de règles** fixées à plus grande échelle.
- Ces règles **conditionnent** le contenu du PLUi, la procédure, la participation du public, les mesures de préservation de l'environnement.
- L'élaboration d'un PLUi est donc **particulièrement encadrée !**



Déroulement

Sommaire

Rappel – Qu'est-ce qu'un PLUi?

Quel est le rôle du PADD ?

Définition de l'armature territoriale

Présentation des orientations stratégiques du territoire

Remarques et/ou questions

Le fil rouge du PLUi

- Les pièces réglementaires ¹ devront être cohérentes avec le projet d'aménagement et développement durable

Lorsque le PADD prévoit :

« Diversifier les activités autour de l'agriculture »

Alors le règlement pourra :

- Autoriser les campings à la ferme ;
- Autoriser les ventes directes de produits chez l'exploitant ;
- Permettre le changement de destination (d'usage) de certains bâtiments.

¹ Zonage, règlement et orientation d'aménagement et de programmation

Fixer une limite absolue à l'urbanisation

- Le PADD vient également fixer un « plafond » à l'ouverture à l'urbanisation

« Le projet d'aménagement et de développement durable fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain »¹

Outre les espaces déjà urbanisés (enveloppe urbaine), le PADD doit venir prévoir un maximum d'ouverture à l'urbanisation, **qui ne pourra pas être dépassé** pendant la durée de vie du PLUi.

¹ Article L151-5 du Code de l'urbanisme

Les grandes tendances du territoire

De 2009 à 2020...

→ Une décroissance difficilement évitable car intrinsèque au territoire.

Un déclin démographique prononcé
- 1755 habitants (11 ans)
soit - 160 habitants par an

Un solde naturel d'environ -1% par an continu depuis 1999 et un solde migratoire négatif depuis 6 ans

Un desserrement des ménages qui se poursuit

démographie

emploi

- 628 emplois en moins
soit 57 emplois perdus par an

→ L'emploi baisse moins rapidement que la population permettant un maintien du taux d'actifs

dynamique

CC HNVY

production

+ 160 logements neuf
soit 15 logements par an.

logements

consommation des sols

+ 13,3 hectares à vocation d'habitation

→ Un besoin en logement qui s'effondre (-465)

→ Pour chaque logement neuf construit, 4 logements vacants s'ajoutent

+ 621 logements vacants
soit 56 logements par an.

+ 8,6 hectares à vocation d'activité

→ Une sous-occupation / inoccupation croissante des locaux existants

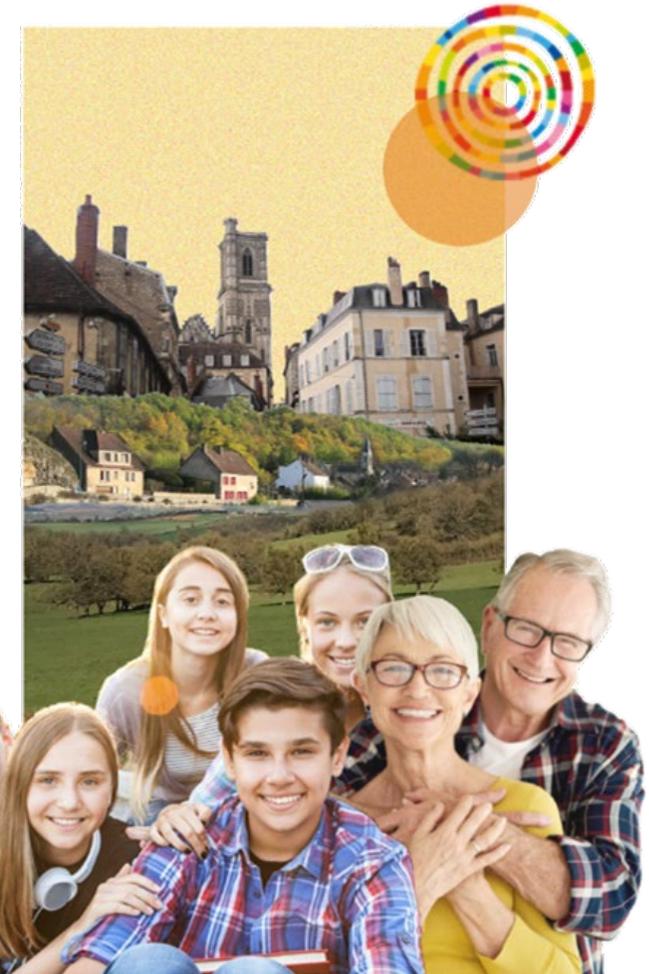
Du premier atelier de travail...



- Des scénarios prospectifs en adéquation avec les **principaux enjeux identifiés** par les élus
- Des **propositions d'objectifs** issues des différents scénarios.
- **Les élus présents aux réunions** en accord avec l'ensemble des **propositions** qu'ils trouvaient **pertinentes**, sans que ce soit irréaliste.



- Ce travail a permis de renforcer la dynamique de groupe et de montrer une cohésion dans la manière d'imaginer le territoire demain



... A la validation d'une vision collective

Ce qui a été produit

Un état d'esprit qui s'affirme



Quelle vision du territoire se dessine ?

La CC du HNVY **sera un territoire....**

- **Désirable** par ses spécificités
- **vivant** et
- **de proximité** pour ses habitants et les futurs accueillis (jeunes, travailleurs, touristes)

en...

- **Affirmant son identité rurale dynamique** tournée vers l'avenir
- **Explorant de nouvelles pistes d'attractivité**, avec une diversification des activités qui s'appuie sur les ressources et les capacités locales, dont un tourisme vert différent
- **préservant et valorisant tous les patrimoines** (bâtis, naturels et paysagers)
- **s'inscrivant dans une transition sobre** en ressources et **respectueuse** de l'environnement
- **maintenant et consolidant** ses services de proximité et ses équipements accessibles à tous

Déroulement

Sommaire

Rappel – Qu'est-ce qu'un PLUi?

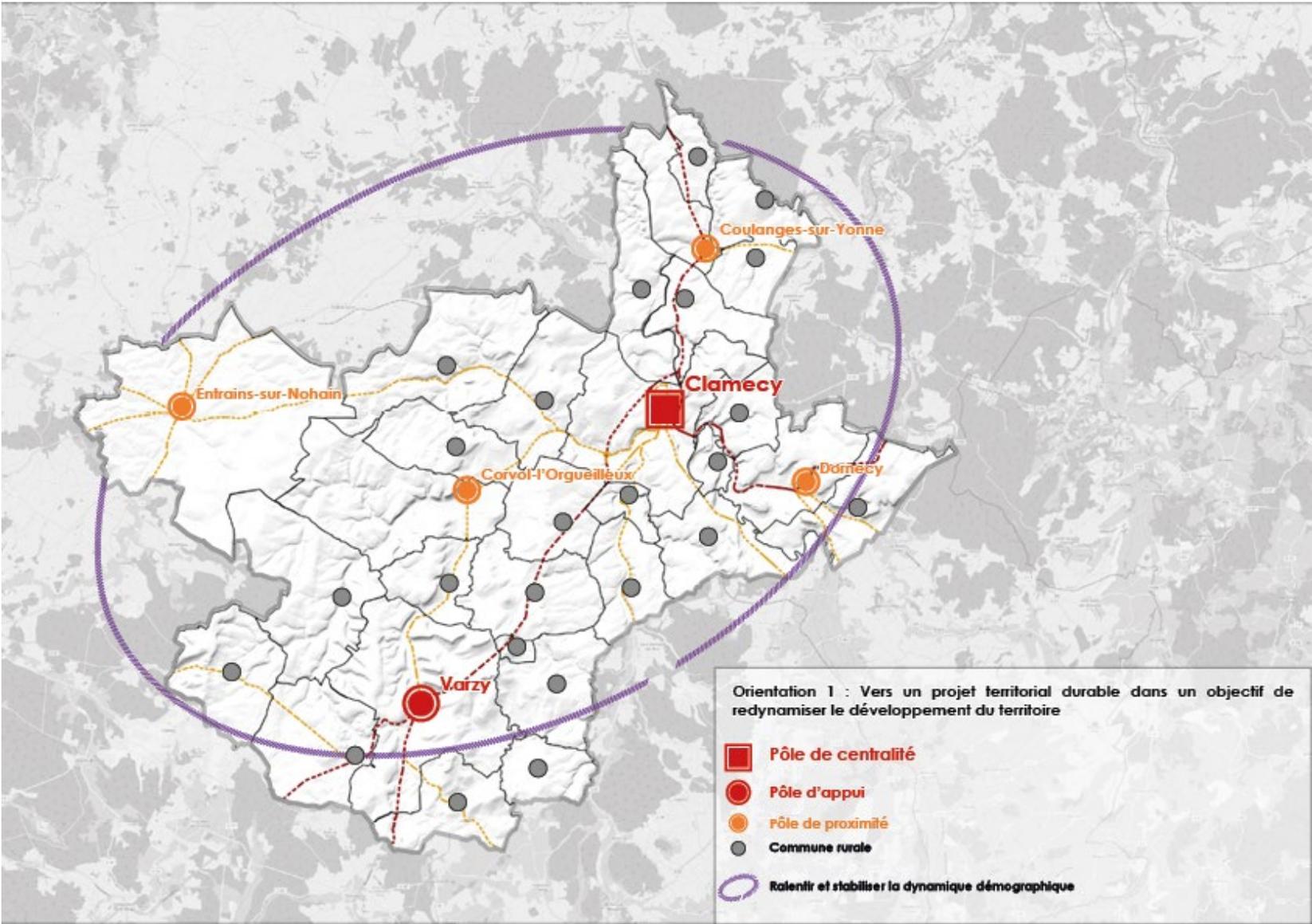
Quel est le rôle du PADD ?

Définition de l'armature territoriale

Présentation des orientations stratégiques du territoire

Remarques et/ou questions

Armature territoriale



De la vision à la stratégie

1 déclinaison en 5 orientations générales

- Orientation 1 : Vers un projet territorial durable dans un objectif de redynamiser le développement du territoire**
en s'appuyant sur un territoire polycentré
- Orientation 2 : Maintenir l'économie locale et favoriser son développement**
en s'appuyant sur les ressources du territoire et son attractivité touristique
- Orientation 3 : Préserver l'identité rurale et le patrimoine du territoire**
en rénovant le bâti et en remobilisant le foncier existant
- Orientation 4 : Fortifier et structurer l'offre d'équipements et de services sur le territoire**
en favorisant son adaptation aux besoins des populations.
- Orientation 5 : Préserver les paysages caractéristiques de l'identité du territoire**
en accompagnant le développement des activités agricoles et forestières.

Orientation n° 1

Vers un projet territorial durable dans un objectif de redynamiser le développement du territoire

En s'appuyant sur un territoire polycentré

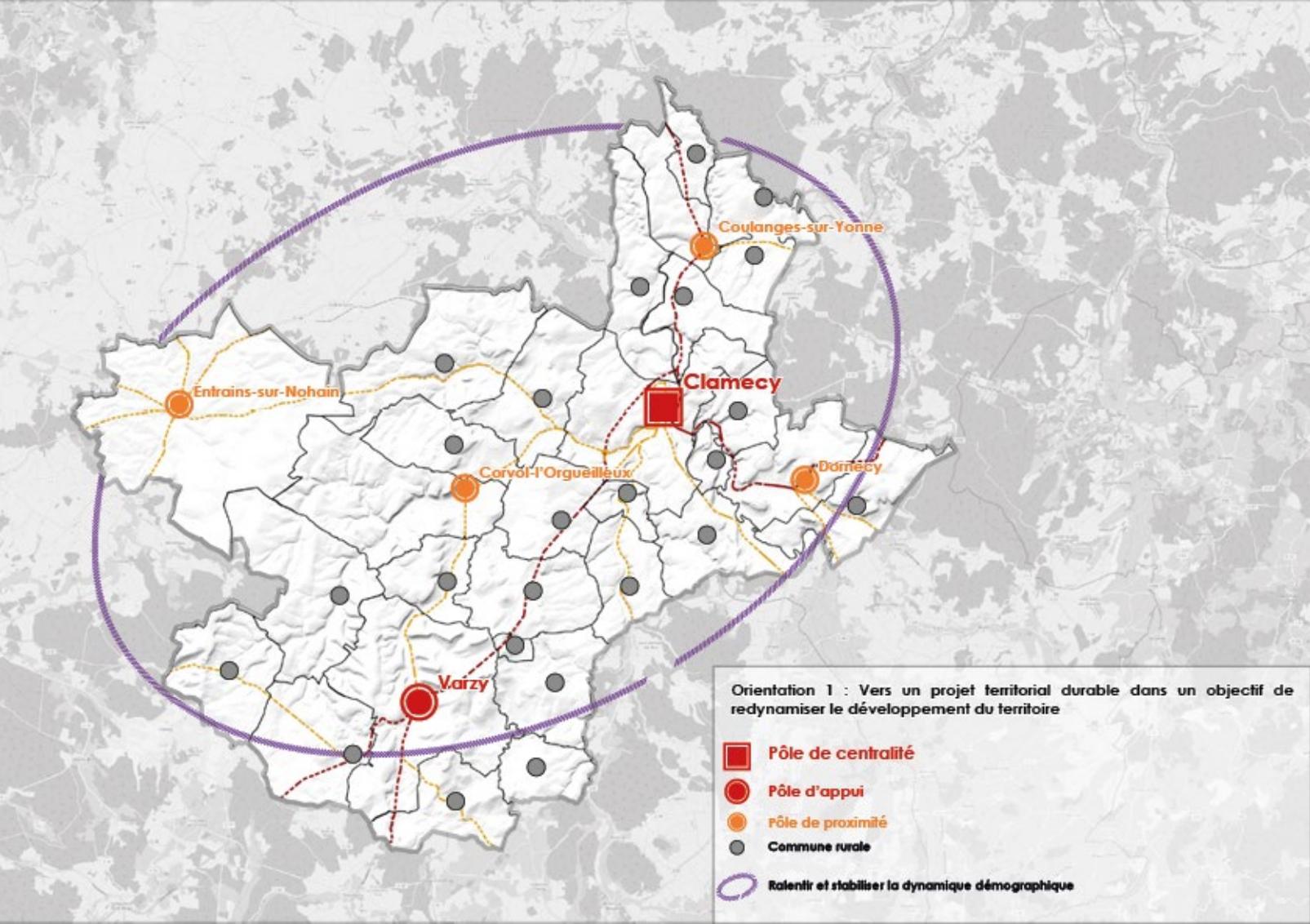
Objectif 1 : Ralentir et stabiliser la dynamique démographique

Objectif 2 : Maintenir et renforcer le maillage territorial

Objectif 3 : Privilégier le renouvellement urbain et la densification en dent creuse

Objectif 4 : Encadrer le type et l'implantation des nouvelles constructions

Orientation n° 1: Cartographie



Orientation n° 2

*Renforcer l'économie locale et favoriser son développement
En s'appuyant sur les ressources du territoire et son attractivité touristique*

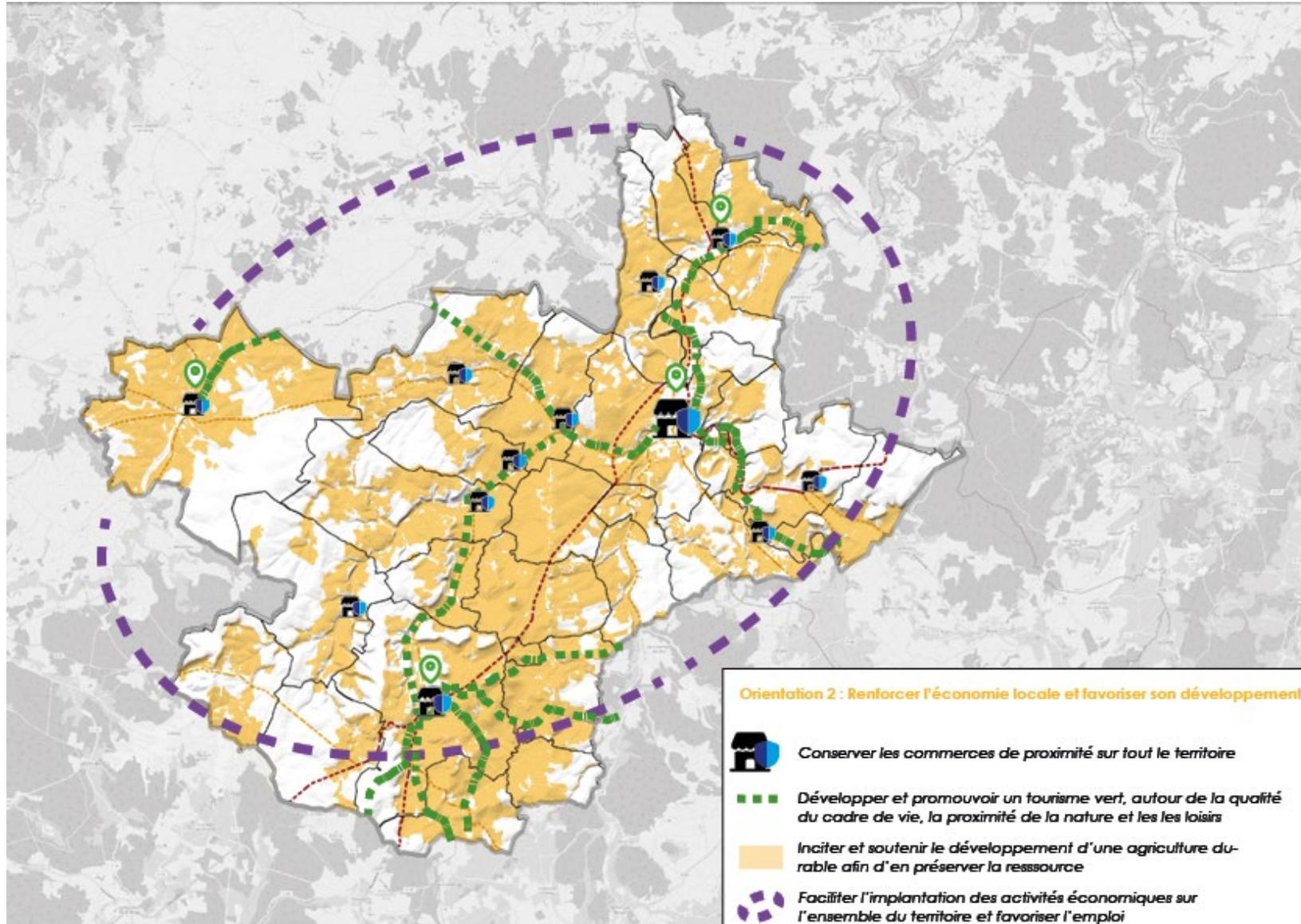
Objectif 1 : Faciliter l'implantation des activités économiques sur l'ensemble du territoire et favoriser l'emploi

Objectif 2 : Conserver les commerces de proximité sur tout le territoire.

Objectif 3 : Inciter et soutenir le développement d'une agriculture durable afin de préserver la ressource (bocage, eau, forêt, etc.)

Objectif 4 : Développer et promouvoir un tourisme vert, autour de la qualité du cadre de vie, la proximité de la nature et les loisirs

Orientation n° 2 : Cartographie



Orientation n° 3 *Préserver l'identité rurale et le patrimoine durable du territoire. En rénovant le bâti et en remobilisant le foncier existant*

Objectif 1 : Lutter contre les logements vacants et améliorer l'habitat dégradé

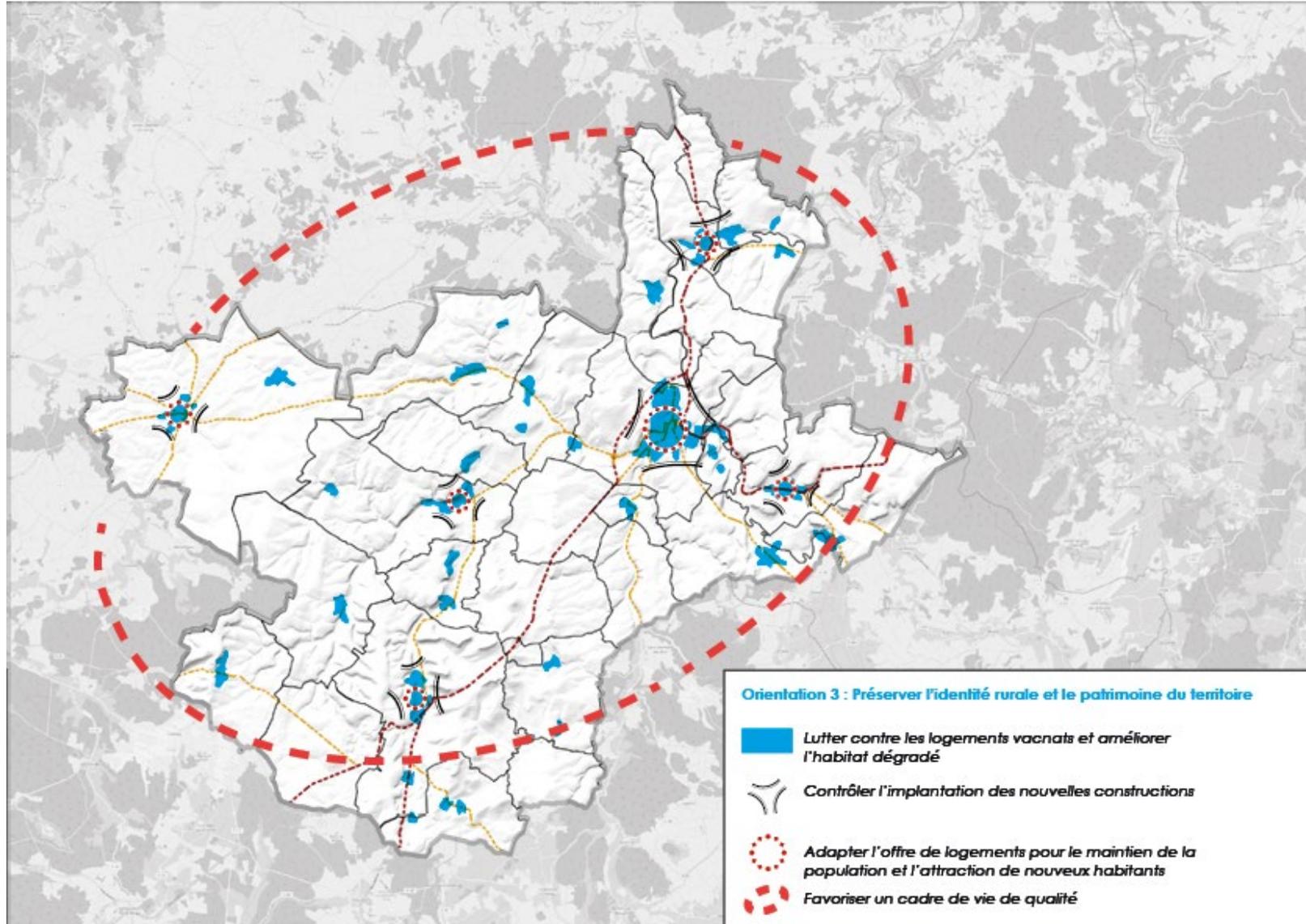
Objectif 2 : Adapter l'offre de logements aux besoins pour maintenir les habitants sur le territoire, attirer de nouveaux habitants et faciliter le parcours résidentiel

Objectif 3 : Contrôler l'implantation des nouvelles constructions

Objectif 4 : Sauvegarder et valoriser le patrimoine

Objectif 5 : Favoriser un cadre de vie de qualité

Orientation n° 3 : Cartographie



Orientation n° 4 *Améliorer et restructurer l'offre d'équipements et de services sur le territoire*

En favorisant son adaptation aux besoins des populations

Objectif 1 : Favoriser l'implantation des structures d'offre du soin animales et humains

Objectif 2 : Favoriser les équipements de proximité en centre-bourg (commerces et services)

Objectif 3 : Améliorer les structures d'accueil des jeunes et des enfants

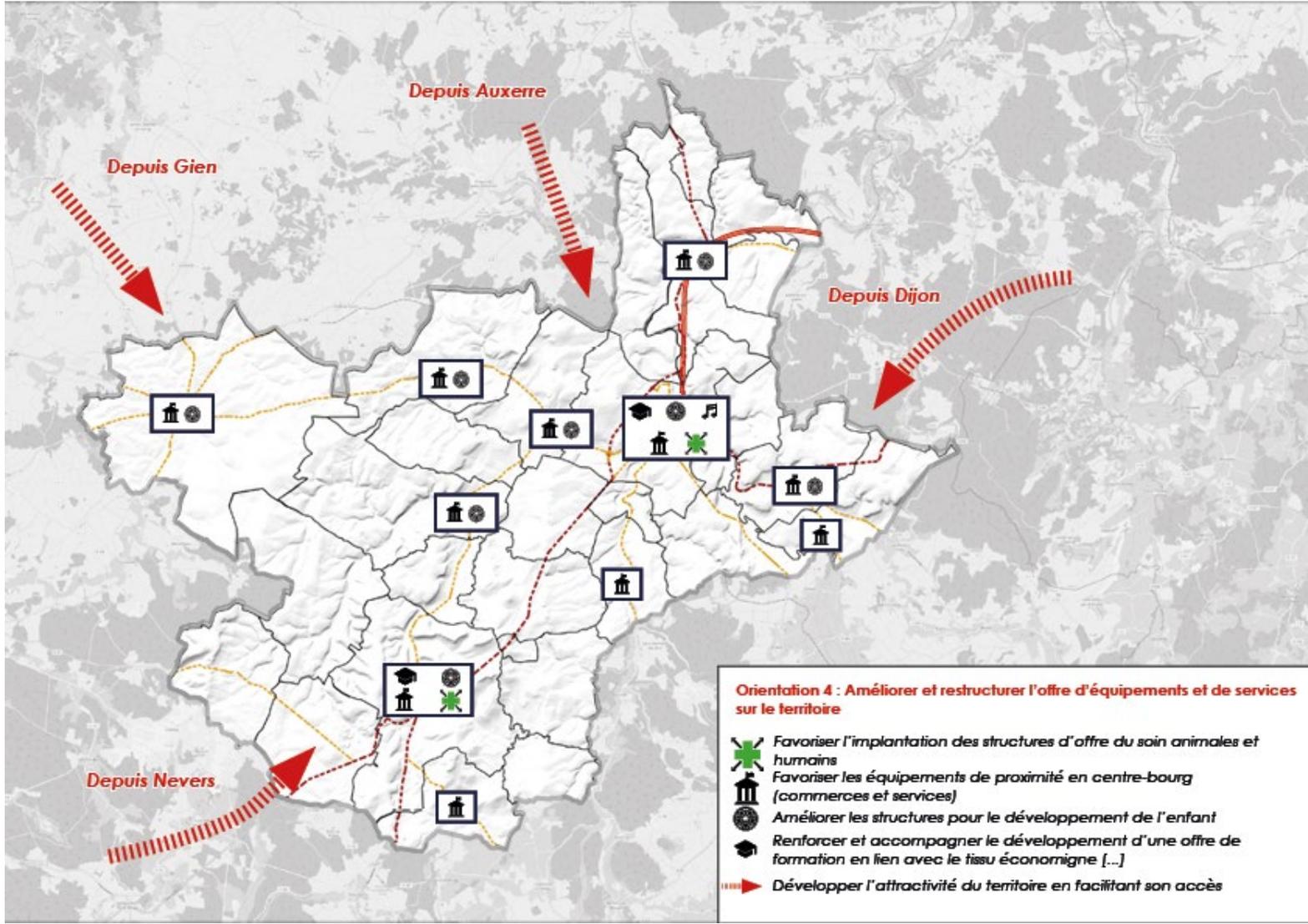
Objectif 4 : Renforcer et accompagner le développement d'une offre de formation en lien avec le tissu économique pour favoriser leur attractivité et le maintien des apprentis et des étudiants

Objectif 5 : Compléter et développer l'offre d'animations culturelles, sportives et de loisirs sur le territoire

Objectif 6 : Encourager une gestion économique des équipements publics

Objectif 7 : Développer l'attractivité du territoire en facilitant son accès et en préservant la qualité de l'air

Orientation n° 4 : Cartographie



Orientation n° 5 *Préserver les paysages caractéristiques de l'identité du territoire et les richesses de ses milieux naturels*

En accompagnant le développement des activités agricoles et forestières

Objectif 1 : Maintenir et préserver le paysage caractéristique du territoire en préservant le patrimoine naturel

Objectif 2 : Conserver les paysages agricoles et les accompagner dans leur évolution à venir

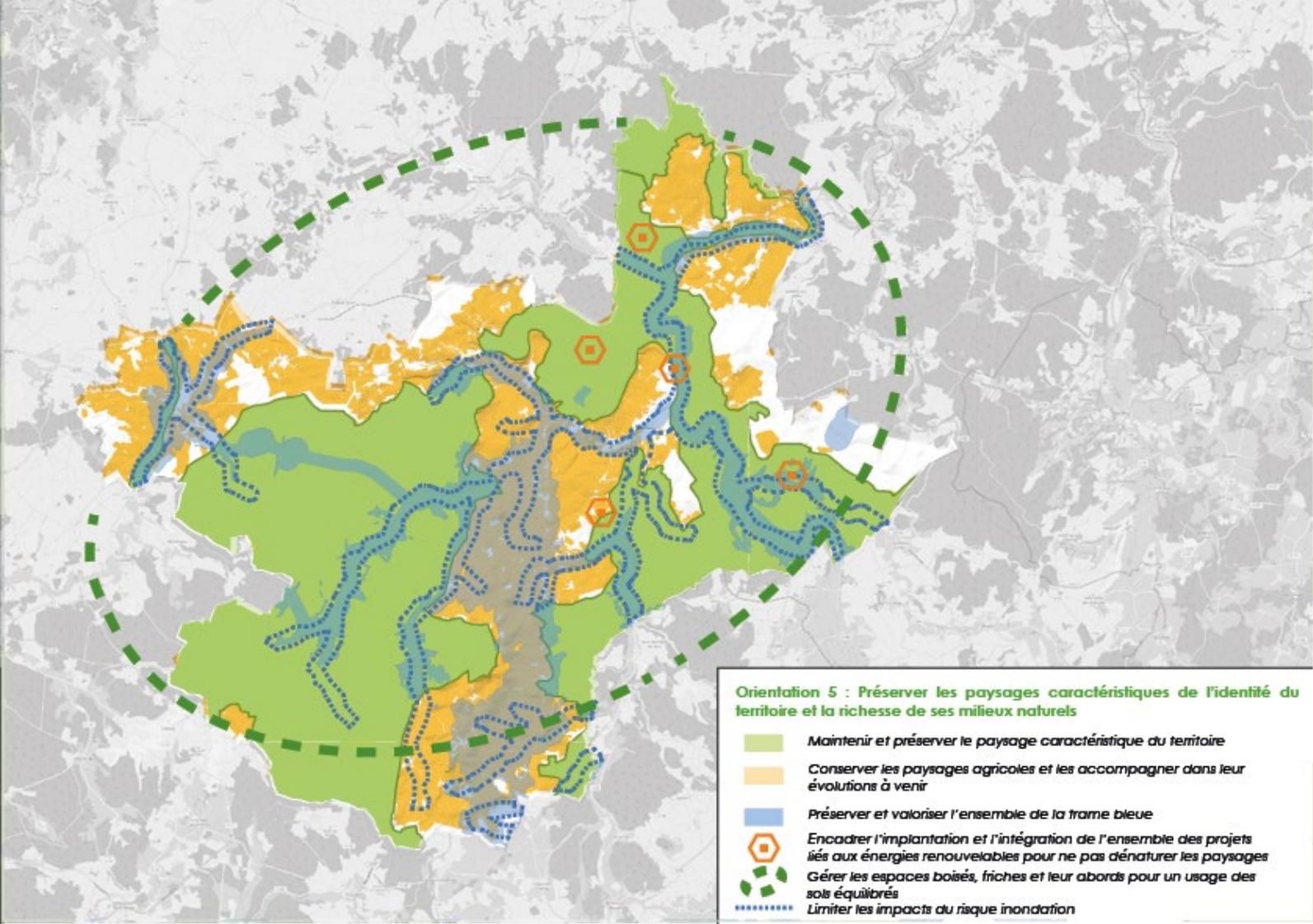
Objectif 3 : Préserver et valoriser l'ensemble de la trame bleue

Objectif 4 : Encadrer l'implantation et l'intégration de l'ensemble des projets liés aux énergies renouvelables pour ne pas dénaturer les paysages

Objectif 5 : Gérer les espaces boisés et friches, et entretenir les abords pour un meilleur équilibre dans l'usage des sols (empiètement sur les sols agricoles et naturels) et limiter les risques d'incendie

Objectif 6 : Limiter les impacts du risque inondation

Orientation n° 5 : Cartographie



Questions - Remarques

Merci pour votre implication !

Élaboration du PLUi du Haut Nivernais-Val d'Yonne

